



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU (Arrivée à 18h38), Aurélia DI BLASI, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Sébastien DOUAUD, ayant donné pouvoir à Olivier FONTENEAU
Isabelle GABARD, ayant donné pouvoir à Eric VINCE
Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD
Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY

Secrétaire de séance : Clarisse LEGRAND

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2024
 2. Budget Annexe Locatifs – Reversement de l'excédent au budget général
 3. Budget Général – Décision modificative n°2
 4. Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les investissements dans l'attente du vote du budget 2025
 5. Participation aux dépenses de fournitures scolaires et activités extrascolaires des écoles publique et privée
 6. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre BatiMgie pour la BETEG
 7. Avenant aux marchés de travaux de la salle des Sports
 8. Avenant au marché d'entretien des bâtiments communaux
 9. Signature de la convention RASED 2024-2027
 10. Dénomination salle des Sports « complexe sportif de la Gagnerie »
 11. Label « Villes et villages étoilés »
 12. Modification du tableau des effectifs : Création et suppression de postes liées aux avancements de grade 2025
- Informations

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Rajout d'un point n° 13 –

Marché avec les entreprises LUCAS et VERRE SOLUTIONS pour la reprise des garde-corps de la salle des Sports pour 7 234,36 € HT et 33 570 € HT

VOTE UNANIMITÉ

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2024

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE UNANIMITÉ

2- BA Locatifs – Reversement de l'excédent 2024 au budget général

Il est proposé de reverser une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe Locatifs vers le budget général, selon les conditions suivantes :

- Montant de l'excédent transféré : 90 000 euros.
- Les crédits sont prévus aux budgets en dépenses de fonctionnement au compte 6522 pour le budget annexe Locatifs et en recettes de fonctionnement au compte 7551 pour le budget général.

VOTE UNANIMITÉ

3- BG – Décision modificative n°2

Afin de régulariser quelques imputations sur les charges de personnel du budget général, une décision modificative est nécessaire :

- DF : Cotisation pour assurance du personnel + 7 000 €
- DF : Rémunération principale + 7 000 €
- RF : Remboursement sur rémunération + 14 000 €.

VOTE UNANIMITÉ

4- Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les investissements dans l'attente du vote du budget 2025

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Crédits ouverts en 2024 (hors RAR)		Budget Général	Budget Locatif	Budget Blanchot	Budget Energie photovoltaïque
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	34 100,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	299 300,00	5 000,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 483 000,00	120 593,45	94 208,07	6 214,49
Crédits d'investissement inscrits en 2024		2 826 400,00	125 593,45	94 208,07	6 214,49
Autorisation dans l'attente du vote du budget		706 600,00	31 398,36	23 552,02	1 553,62

VOTE UNANIMITÉ

Arrivée de Mme Frédérique GOINEAU à 18h38

5- Participation aux dépenses de fournitures scolaires et activités extrascolaires des écoles publique et privée

La commune participe aux dépenses de fournitures scolaires et aux activités « extrascolaires » de l'école publique et de l'école privée, en réglant directement les factures dans la limite d'un forfait annuel attribué par enfant de la commune par année civile.

Les montants alloués pour 2024 étaient de 43.47 € pour les dépenses de fournitures scolaires et 22.29 € pour les activités extrascolaires par élève des écoles publique et privée habitant la commune.

Il est proposé d'augmenter ces participations de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2025, ce qui porterait les montants alloués à 43.90 € pour les dépenses de fournitures scolaires et à 22,51 € pour les activités extrascolaires.

VOTE UNANIMITÉ

6- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre BatiMgie pour la BETEG portant forfait définitif de rémunération

Suite à la réalisation du Test de réponse thermique, à l'affinement du projet et à l'attribution des marchés de travaux, l'enveloppe « travaux » a été réduite à 707 000 € HT au lieu des 1 200 000 € prévus lors de la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Dans ce cadre, la rémunération du maître d'œuvre BatiMgie est revue à la baisse.

Le présent avenant consiste à valider le montant des frais d'honoraires du maître d'œuvre à hauteur de 71 260 € HT au lieu des 95 216.59 € HT.

VOTE UNANIMITÉ

7- Avenants aux marchés de travaux de la salle des Sports

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle des Sports, des avenants sont nécessaires sur certains lots afin de régulariser les demandes effectuées en cours de chantier.

- LOT 1 – TERRASSEMENT CHARIER

+ 1 008,80 € HT soit 1 210.56 € TTC

Modification de structure du parking (enrobé drainant)

- LOT 2 – DEMOLITION MACONNERIE LUCAS

+ 3 161.51 € HT soit 3 793,81 € TTC

Poutres BA extension 2 / Balance travaux divers

- LOT 13 – PEINTURE RENAISSANCE

+ 6 112,90 € HT soit 7 335,48 € TTC

Reprise enduit intérieur et parement pignons sur existant

Toile de verre sur doublage extension n°2

VOTE UNANIMITÉ

8- Avenant au marché d'entretien des bâtiments communaux

Le marché d'entretien des bâtiments communaux arrive à échéance au 31/12/2024.

Dans le cadre des travaux de la salle des sports et faute de pouvoir évaluer correctement les modalités de prestations souhaitées dans ce nouvel équipement, il est proposé de reconduire le marché pour une période ferme de 1 an soit jusqu'au 31/12/2025.

VOTE UNANIMITÉ

9- Signature de la convention RASED 2024-2027

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécifiques aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en difficulté scolaire, grâce à un accompagnement spécifique et du matériel pédagogique adapté aux besoins des enfants.

Le secteur compte trois antennes d'accueil RASED à Donges, à Saint-Gildas-des-Bois et à Pont-Château. Depuis plusieurs années, la commune de Pont-Château coordonne la gestion administrative du réseau.

Chaque commune finance une partie le coût total des charges liées au RASED avec une participation fixée à 1,65€ par élève scolarisé dans les écoles publiques des communes.

La convention en cours arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler.

VOTE UNANIMITÉ

10- Dénomination salle des Sports « complexe sportif de la Gagnerie »

Suite aux travaux de rénovation et d'extension de la salle des Sports, il est proposé de renommer cet équipement « complexe sportif » afin d'y intégrer la salle de motricité en plus de la salle des Sports et de le rattacher à la dénomination du lieu la Gagnerie, soit « Complexe sportif de la Gagnerie ».

VOTE UNANIMITÉ

11- Label « Villes et villages étoilés »

Il est proposé au Conseil municipal de participer au concours "villes et villages étoilés" soutenu par l'Office français de la Biodiversité <https://www.ofb.gouv.fr/actualites/lancement-du-concours-villes-et-villages-etoiles-2024>

Les candidatures sont à retourner à l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) au plus tard le 31 décembre 2024 : <https://vve.anpcen.fr/>

Cette distinction, de 1 à 5 étoiles, est valable 4 années.

VOTE UNANIMITÉ

12- Modification du tableau des effectifs : Création et suppression de postes liées aux avancements de grade 2025

Dans le cadre du déroulement de carrière des agents municipaux et afin de reconnaître leur valeur professionnelle, des avancements de grade sont proposés pour l'année 2025.

Il s'agit de créer à compter du 1^{er} janvier 2025 les postes correspondants

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 26/35^{ème}
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 21/35^{ème}
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 27/35^{ème}
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 27/35^{ème}
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- animateur principal 1^{ère} classe à temps complet
- Attaché principal à temps complet

VOTE UNANIMITÉ

13- Marché avec les entreprises LUCAS et VERRE SOLUTIONS pour la reprise des garde-corps de la salle des Sports pour 7 234,36 € HT et 33 570 € HT

Suite à l'avis défavorable du bureau de contrôle sur la conformité des garde-corps existants, une solution en cours de validation avec pose de garde-corps verrier de 1,1mh avec surbot maçonné.

Dans ce contexte, des marchés sont à conclure

- avec l'entreprise Verre solutions pour la fourniture et pose des garde-corps pour un montant de 33 570 € HT soit 40 284 € TTC
- avec l'entreprise LUCAS pour la réalisation d'un surbot maçonné pour 7 234,36€ HT soit 8 681,23 € TTC par avenant au marché du lot n°2 maçonnerie de la salle des sports

VOTE UNANIMITÉ

Informations

- Plan Communal de Sauvegarde lors du CM du 29/01/2025 + formation le jeudi 27/02 de 14h à 16h ou le mardi 04/03 de 19h à 21h
- Signature de l'acte d'acquisition du 1 rue de la Brière par l'EPF
- Visite trame noire le 16/01 à 17h45

Décisions du Maire

- Décision n°2024-004 portant sur le contrat de mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec le Cabinet WEPO pour la mise en œuvre de conventions dans le cadre de la réalisation d'un réseau de chaleur par boucle d'eau tempérée à énergie géothermique pour un montant de 3 941 € HT soit 4 729,20 € TTC.

La séance est levée à 19h31.

Arrêté le 05/03/2025

Publié sur le site internet le 10/03/2025

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**La Secrétaire de séance
Clarisse LEGRAND**

